



Bordeaux, le 4 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en service de 3 radars autonomes sur la rocade bordelaise

A compter du mardi 8 novembre, 3 radars seront mis en service sur la rocade extérieure de Bordeaux. Il s'agit de radars autonomes, également appelés radars de chantier, conçus pour être déplacés régulièrement sur l'itinéraire A 630-RN 230.

Ces radars, discriminants, permettent de contrôler les limitations de vitesse spécifiques selon la catégorie d'usagers (véhicules légers, poids lourds).

La mise en place de ces radars répond à la volonté du gouvernement de faire ralentir les véhicules, sans pour autant augmenter le nombre de points de contrôles simultanés. L'objectif est de mettre un terme aux mauvais comportements de certains usagers qui ralentissent à l'approche d'un radar pour mieux ré-accélérer après, sans respecter les limitations de vitesse, dans une logique de sécurisation globale d'un axe analysé comme particulièrement accidentogène.

Ces 3 nouveaux radars autonomes viennent compléter les 31 radars déjà implantés sur les routes du département de la Gironde.